

TARIFS JOURNALIERS

applicables à l'HOPITAL DE RIBEAUVILLE

Date d'effet Tarif Débiteur (sauf dispositions particulières)

↓ ↓ ↓

SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION

• Hospitalisation complète (Soins de suite)

Forfait journalier

Tarif journalier régime commun

Majoration régime particulier

01.03.2026	23.00 €	à la charge du patient
01.01.2026	300.83 €	à la charge de l'assurance maladie, sauf ticket modérateur
01.01.2025	37.00 €	à la charge du patient (si applicable)

• Hospitalisation à temps partiel (Hôpital de Jour)

Tarif journalier

01.01.2026	269.44 €	à la charge de l'assurance maladie, sauf ticket modérateur
------------	----------	--

Réf. : Arrêté ARS GRAND EST n° 2026-0873 du 02.03.2026

SOINS DE LONGUE DUREE

Tarif journalier SOINS

01.06.2021	86.49 €	à la charge de l'assurance maladie
------------	---------	------------------------------------

Réf. : Arrêté ARS GRAND EST n° 2021/1734 du 30.04.2021

Tarif journalier DEPENDANCE

Gir 1 et 2

Gir 3 et 4

Gir 5 et 6

01.03.2026	27.73 €
01.03.2026	17.60 €
01.03.2026	7.46 €

+

Tarif journalier HEBERGEMENT

Plus de 60 ans

Moins de 60 ans

01.03.2026	71.47 €	à la charge du résident
01.03.2026	97.12 €	à la charge du résident

dont pris en charge par
l'Allocation Personnalisée d'Autonomie
versée par le Conseil Départemental

reste à la charge
du résident
de + de 60 ans

20.27 €	7.46 €
10.14 €	7.46 €
néant	7.46 €

Réf. : Arrêté de la CeA n° DAPI 2026/0132 du 13.02.2026

EHPAD (Maison de Retraite)

Tarif journalier SOINS

01.01.2025	67.96 €	à la charge de l'assurance maladie
------------	---------	------------------------------------

Réf. : Décision tarifaire ARS GRAND EST n° 12960 du 02.07.2025

Tarif journalier DEPENDANCE

Gir 1 et 2

Gir 3 et 4

Gir 5 et 6

01.03.2026	22.85 €
01.03.2026	14.50 €
01.03.2026	6.15 €

+

Tarif journalier HEBERGEMENT

Plus de 60 ans

Moins de 60 ans

01.03.2026	71.58 €	à la charge du résident
01.03.2026	89.55 €	à la charge du résident

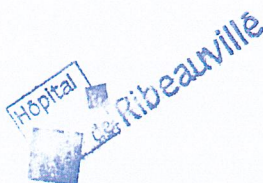
dont pris en charge par
l'Allocation Personnalisée d'Autonomie
versée par le Conseil Départemental

reste à la charge
du résident
de + de 60 ans

16.70 €	6.15 €
8.35 €	6.15 €
néant	6.15 €

Réf. : Arrêté de la CeA n° DAPI 2026/0131 du 13.02.2026

Ribeauvillé, le 04.03.2026



Emilien SAUGRIN
Directeur par intérim délégué

